

• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Cochez la case appropriée : □ Entreprise □ Exploitation d'agriculture □ Exploitation d'acquaculture ou pêcheries □ Autre										
Langue de préférenc	e □ Anglai	s □ Français									
ADRESSE DE L'EN	ITREPRIS	E									
Nom enregistré de l'e	ntreprise :					Numéro de l'entreprise :		hone de		l'usage du bureau e dossier :	seulement/N°
Adresse municipale :			Cité / Ville	:				Province :		Code postal :	
Adresse du propr	iétaire						Į.				
Nom du propriétaire d	ou de l'explo	oitant :			Télépl	none cellulaire	e :	Adress	e cour	riel :	
Adresse municipale :			Cité / Ville	:				Province :		Code postal :	
Liste de tous les p	ropriétaires		et du degré entreprise	de leur	particip	oation à la ge	stion	n de la peti	te	Responsable de la gestion quotidienne de l'entreprise?	Pourcentage de propriété
										Ġ	
Date des dommages ou des pertes :	(le cas éc piec <u>m</u> è	dspouces trescentimè	etres	□ R	utre	haussée		Dalles sur	teur C terre-p	☐ Vide sanitaire blein ☐ Sous-sol á	
Dommage à un ouvra stabilisation des rives	existants :	☐ Oui ☐ Non		Oui 🗆	Non	ée ou au stat				ée de construction	
Si une panne de cour prolongée (plus de 72 heures) est surver	nue éch	Propriétaire léant?	☐ Location	Г	□ Empr	unt À qui av	ez-v	ous loué ou	ı empi	je et son numéro runté la génératrice	e,le cas
Cause des dommages (inondation, tempête de verglas, pluies abondantes, etc.) Des travaux d'enlèvement des débris ont-ils eu lieu (y comprisles arbres)? Doui Non Si oui, veuillez fournir des photos, remplir l'annexe C et demander au représentant de votre compagnie d'assurance de remplir l'annexe A.											
Courte description de	s dommage	s ou des pertes :									

Description de stock et matériel perdus ou endommagés à la suite de la catastrophe (voir l'annexe D)

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

À l'annexe E de la présente demande, veuillez préciser le nombre d'heures par jour que vos employés et vous-même avez consacrées au nettoyage. Veuillez fournir cette information à l'expert en sinistres lors de la visite des lieux Veuillez fournir cette information à l'évaluateur lors de la visite des lieux. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du nettoyage et de la désinfection, veuillez consulter le livret Votre maison ou votre commerce a été inondé? ou consultez le site https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/pa-ap/pdf/Report_Damages/FloodRecovery-f.pdf

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION

Reportez-vous à l'annexe F de la présente demande pour obtenir de l'information au sujet des exigences en matière de documentation. Si les documents requis ne sont pas fournis, le traitement de votre demande sera retardé.

C

ONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS ET DÉCLARATION
J'autorise l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) à divulguer tous les renseignements personnels que je fournis à l'OMU NB et que l'OMU NB recueille à mon sujet à d'autres organismes de secours, organismes humanitaires et gouvernements qui offrent de l'aide à la suite de cette catastrophe. Je donne à l'OMU NB la permission d'utiliser mes renseignements personnels pour évaluer pleinement ma situation après la catastrophe, pour déterminer mon admissibilité à l'aide financière en cas de catastrophe et pour veiller à ce que toutes les sources d'aide disponibles soient considérées.
Que je suis le propriétaire (locataire) des lieux, terrains et bâtiments et des biens personnels indiqués à la première page de la présente demande. Que mes lieux, terrains, bâtiments et biens personnels situés à l'adresse ci-dessus ont subi des dommages causés par qui est survenu dans la province du Nouveau-Brunswick à compter de
Je promets que les sommes qui me seront versées seront utilisées pour rétablir mes lieux, terrains, bâtiments et biens personnels endommagés indiqués à la première page du présent formulaire. Il se peut que vous deviez démontrer que le montant reçu en aide financière a été utilisé pour réparer le bien immobilier avant que votre réclamation suivante puisse donner lieu à un paiement. Si les réparations n'ont pas été achevées, aucun montant ne sera versé.
Je promets d'indemniser le gouvernement du Nouveau-Brunswick et de le dégager de toute responsabilité à l'égard des réclamations et demandes de toute personne en vue du versement d'une aide financière fait à la suite d'une information trompeuse de ma part.

Je déclare solennellement que les énoncés représentatifs qui précèdent sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques dans les

moindres détails, et je fais cette déclaration solennelle, la croyant vraie en toute conscience et sachant qu'elle a les mêmes effets que si elle était faite sous serment et aux termes de la Loi sur la preuve au Canada.

Je comprends que ces renseignements confidentiels seront utilisés seulement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Ils peuvent seulement être communiqués à d'autres ministères et organismes gouvernementaux dans le but de fournir une aide financière en cas de catastrophe.

REMARQUE:

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'est pas responsable des privilèges, des créanciers hypothécaires ou autres créditeurs des demandeurs, et tous les paiements sont versés sur la prémisse que le réclamant est la personne qui a légitimement droit à l'aide.

Les réclamations suspectes seront transmises au ministère de la Justice et de la Sécurité publique, qui pourrait faire enquête afin d'assurer la protection des deniers publics. Toutes les mesures nécessaires et indiquées seront prises pour ouvrir des enquêtes, récupérer les fonds obtenus de manière inappropriée et intenter des poursuites judiciaires, selon les besoins.

Signature du demandeur	Date	Signature du demandeur	Date	_
Nom en caractères d'imprimerie	_	Nom en caractères d'imprimerie	_	

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe_ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avezété victime.



FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'ASSURANCE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

Annexe A

Le présent formulaire DOIT être rempli par un représentant autorisé de votre compagnie d'assurance lorsque vous présentez une demande d'aide financière en vertu du Programme d'aide financière en cas de catastrophe.

Veuillez envoyer le formulaire à l'OMU NB, au 65, rue Brunswick, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5, par télécopieur au 506-453-5837 ou par courriel à omu.retablissement@gnb.ca.

Nor	n du demandeur ::		
Nor	n du codemandeur :		
Adr	esse postale :		
	esse de l'endroit où sont survenus les nmages :		
Тур	e de police d'assurance : Propriétaire-occupant	☐ Locataire-occupant ☐	Enterprise
Nur	néro de police : Nom de	e l'assureur :	
	e d'expiration de la Nom du ce :	courtier (le cas échéant) :	
Nor	n du représentant de la compagnie d'assurance (le cas é	chéant):	
Nur	néro de téléphone :		
	olice d'assurance en vigueur à la date à laquelle il y a	eu situation d'urgence comprenait-elle	e les
	ections suivantes?		
1.	Protection contre les refoulements d'égout	☐ Oui – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Non souscrite – Limite de	
		couverture offerte ☐ Couverture non disponible pour le requérant	\$_
2.	Protection contre toute inondation d'eau de surface	☐ Oui – Limite de couverture	
۷.	Trotostori contro totto incination a cau ac sunace	offerte	\$
		☐ Non souscrite – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Couverture non disponible pour le requérant	
3.	Protection contre les tempêtes de vent	☐ Oui – Limite de couverture	
		offerte	\$
		☐ Non souscrite – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Couverture non disponible pour le requérant	
4.	Protection contre l'altération des aliments ou contre les dommages au réfrigérateur ou au congélateur	☐ Oui – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Non souscrite – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Couverture non disponible pour le requérant	



FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'ASSURANCE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

Annexe A Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui », il est OBLIGATOIRE de déclarer la perte à □ Oui □ Non votre compagnie d'assurance. La réclamation a-t-elle été soumise à la compagnie d'assurance? Une rèclamation a-t-elle ètè payèe? ☐ Oui ☐ Non Montant payè: \$ (Dans l'affirmative, vous devez fournir une liste détaillée des articles qui étaient couverts par votre assureur.) Commentaires: Remarque: Si vous avez signalé les dommages à votre compagnie ou courtier d'assurance et que l'expert en sinistre désigné vous a avisé que les dommages n'étaient couverts, veuillez fournir une copie de la lettre de refus de votre compagnie d'assurance. Si vous n'avez pas reçu de lettre de refus, veuillez utiliser la section Commentaires ci-dessous pour expliquer pourquoi la réclamation a été refusée. Signature du représentant autorisé de la compagnie Date d'assurance LE DEMANDEUR COMPREND QUE LE GOUVERNEMENT PEUT VÉRIFIER LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA PRÉSENTE DEMANDE AUPRÈS DE SA COMPAGNIE D'ASSURANCE. Signature du demandeur Date

Programme d'aide financière en cas de catastrophe petite entreprise Confirmation/validation de l'admissibilité

Annexe B

(À remplir par l'avocat du demandeur)

Nom(s) du propriétaire de l'entreprise :	
Responsable de la gestion quotidienne de l'entreprise	
Nom de l'entreprise :	
Adresse de l'entreprise :	

En ce qui concerne la demande d'aide financière en cas de catastrophe du demandeur, nous confirmons les renseignements suivants :

- l'entreprise du demandeur est une entreprise exploitée par le propriétaire;
- le propriétaire exploitant est responsable de la gestion quotidienne del'entreprise;
- ledit propriétaire exploitant possède au moins 50 % de l'entreprise.

Les documents suivants doivent être fournis :

- 1. Une copie certifiée du registre des actionnaires, un contrat de société ou une attestation d'un avocat confirmant votre pourcentage de propriété dans l'entreprise.
- 2. Une copie de l'évaluation foncière ou du contrat de location pour l'entreprise.

Signé le	20 .		
Nom de l'avocat			
Adresse de l'avocat:			
	_		
Signature:			

Faire parvenir le présent formulaire au Bureau du rétablissement de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick.

Par télécopieur au 506-453-5837, par courriel à emo.recovery@gnb.ca ou

par la poste au Bureau du rétablissement de l'OMU NB

65, rue Brunswick, 2^e étage Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avez été victime.



Programme d'aide financière en cas de catastrophe petite entreprise Confirmation/validation de l'admissibilité

Annexe C

(À remplir par le comptable du demandeur)

Nom(s) d l'entrepri	u propriétaire de se :			
Nom de I	'entreprise :			
Adresse	de l'entreprise :			
	concerne la demande d gnements suivants :	'aide financière en cas de catastrophe du demandeur, nous confirmons		
1.	Le revenu brut déclaré a	aux fins de l'impôt sur le revenupar		
	est d'au moins 4 800 \$ 6 immédiatement l'année	(nom de l'entreprise du demandeur) et d'au plus 2 millions de dollars pour la période d'imposition précédant de la catastrophe, soit (année)		
2.	Le propriétaire gagne a	u moins 20 % de son revenu brut grâce auxactivités de l'entreprise.		
3.	3. Nous avons examiné le total d'heures ou de jours travaillés par tous les employés à temps plein et temps partiel de l'entreprise du demandeur au cours de l'année d'imposition ou de l'année correspondar au relevé T4 précédant immédiatement l'année de la catastrophe et pouvons confirmer que le tota d'heures ou de jours travaillés ne dépasse pas le nombre d'heures ou de jours qui auraient été travaillé par 20 employés à plein temps. (Joindre une copie des relevés T4.)			
4.		états financiers déposés et des documents d'impôt sur le revenu, y compris toutes et l'avis de cotisation de RevenuCanada.		
Sig	né le, 20	_		
No	m du comptable :			
Adr	resse du comptable:			
Sig	nature et titre :			
Fai	re parvenir le présent for	mulaire au Bureau du rétablissement de l'Organisation des mesures		

Par télécopieur au 506-453-5837, par courriel à emo.recovery@gnb.ca ou

par la poste au Bureau du rétablissement de l'OMU NB

65, rue Brunswick, 2^e étage Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avez été victime.



Annexe D

Stock et matériel perdu ou endommagé

Nom du demander :	-	_	
Description (stock et matériel)	Année	Prix d'achat	À l'usage exclusif de

Description (stock et matériel)	Année d'achat	Prix d'achat	À l'usage exclusif de l'évaluateur

Remarque: L'évaluateur examinera la liste et déterminera la valeur des dommages en fonction du relevé des pertes préétabli et des lignes directrices du Programme d'aide financière en cas de catastrophe. Toute question ou préoccupation peut être soulevée au moment de la visite du lieu.



Annexe E

Registre des travaux de nettoyage

No	m du den	nandeur :		<u> </u>						
Vo 1. 2. 3.	l'évaluateur. Si des articles doivent être jetés, le demandeur doit d'abord les prendre en photo. Pour les dommages structurels, veuillez prendre des photos des dommages avant de procéder aux réparations si ces dernières doivent être effectuées avant l'arrivée de l'évaluateur. Si vous avez loué du matériel ou embauché des entrepreneurs pour vous aider à procéder aux travaux de nettoyage, conservez les reçus ou les factures. Vous pourrez fournir ces derniers à l'évaluateur au moment de la visite des lieux. Il se pourrait que la totalité des montants versés aux entrepreneurs ne soit pas admissible en vertu duprogramme.									
Da	te	Nom de la personne	Heures travaillées	Description des travaux						
			travaillees							

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.qnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avez été victime.

Réservé à l'usage du bureau : Heures travaillées admissibles au programme

multipliées par le salaire minimum = MONTANT TOTAL:



Annexe F

Renseignements à fournir – PETITES ENTREPRISES (y compris les propriétaires d'entreprises agricoles et aquacoles)

La définition d'une petite entreprise, selon les lignes directrices du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, est présentée à la disposition C4.1. Vous devez vous assurer de répondre aux critères ci-dessous avant de déposer une demande.

Pour les besoins du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, une petite entreprise est une entreprise dont les revenus bruts annuels déclarés aux fins de l'impôt sur le revenu se chiffrent entre 4 800 \$ et deux millions de dollars et qui n'emploie pas plus de l'équivalent de 20 employés à temps plein. L'entreprise doit aussi constituer autre chose qu'une « entreprise amateur » et être exploitée par un propriétaire, qui en assure la gestion quotidienne, possède au moins 50 % de l'entreprise et gagne au moins 20 % de son revenu brut grâce aux activités de l'entreprise. Les pêcheurs, trappeurs, bûcherons et autres exploitants de ressources naturelles à leur compte sont inclus. Chaque petite entreprise doit présenter une réclamation.

A l'exception des factures, qui peuvent être fournies à l'évaluateur au moment de la visite des lieux, vous êtes de fournir des copies des documents suivants avec votre demande. Si vous craignez ne pas être en me d'obtenir tous les documents avant la date limite de présentation d'une demande, veuillez communiquer ave Bureau du rétablissement en composant le 1-888-553-8558.	sure
Formulaire de demande comportant la signature originale (ne peut être envoyé par télécopieur ni courriel)	i par
☐ Formulaire de confirmation d'assurance (annexe A) et confirmation écrite d'un représentant d compagnie d'assurance que votre réclamation a été refusée, qui précise les raisons du refus, ou vous n'auriez pas pu souscrire à une assurance couvrant les pertes de votre petite entreprise, de v exploitation agricole ou de votre exploitationd'aquaculture	que
☐ Annexe B – Formulaire rempli par un avocat	
☐ Annexe C – Formulaire rempli par uncomptable	
☐ Annexe D – Stock et matériel perdu ouendommagé	
☐ Annexe E – Registre des travaux de nettoyage	
□ Plus récents états financiers ou documents d'impôt sur le revenu, y compris toutes les anne pertinentes sur lesquelles apparaissent le pourcentage de propriété et les revenus de l'entreprise et l' de cotisation de Revenu Canada	
☐ Preuve de propriété (copie de la facture d'impôt foncier)	
☐ Copie de votre contrat de location ou de votre bail, le cas échéant	
Une copie certifiée du registre des actionnaires, un contrat de société ou une attestation d'un av confirmant votre pourcentage de propriété dans l'entreprise	ocat
☐ Photos avant et après	
Si vous avez des estimations, des devis, des factures ou des reçus pour les travaux de nettoyage ou réparations, veuillez les fournir à l'évaluateur au moment de la visite des lieux pour l'aider à détern les coûts admissibles.	
☐ Photo de la génératrice sur laquelle apparaissent clairement la marque, le voltage, le numéro de sér	ie et
la génératrice elle-même; il pourrait être nécessaire de fournir plusieurs photos pour montrer clairer tous les renseignementsnécessaires	

Les demandes dûment remplies peuvent être envoyée à :

OMU NB Services de rétablissement 65, rue Brunswick, 2^e étage Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5